

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Délibération n° DE20210092**

Le seize décembre deux mille vingt-et-un, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Anne RIESEN, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 10 décembre 2021

**Présents :** Anne RIESEN, Solenn BEN OTHMANE, Olivier SILVESTRE, Christophe GIRONDE, Ginette BOUQUET, Catherine CHENAUD, Véronique CHAREYRE, Adeline PECH, Philippe BAUDRION, Martin PFEIFLE, Cyril KHAROUA, Brigitte SCHOWB, Thierry DUSSETIER.

**Absents excusés :** Nathalie HERLEMONT, Florence DODE, Gaëtan ZORITCHAK, Marc CHARBONNIER, Lucie RIVAIL, Mikaël BOLLIET, Aurore LE SCODAN, Maryse BAUDET, Meddeb MONTASSAR, Bruno FALCONNIER.

**Secrétaire de séance :** Martin PFEIFLE

**Pouvoirs :**

- Nathalie HERLEMONT a donné pouvoir à Christophe GIRONDE,
- Florence DODE a donné pouvoir à Olivier SILVESTRE,
- Gaëtan ZORITCHAK a donné pouvoir à Christophe GIRONDE,
- Marc CHARBONNIER a donné pouvoir à Véronique CHAREYRE,
- Lucie RIVAIL a donné pouvoir à Véronique CHAREYRE,
- Mikaël BOLLIET a donné pouvoir à Brigitte SCHOWB,
- Aurore LE SCODAN a donné pouvoir à Anne RIESEN,
- Maryse BAUDET a donné pouvoir à Thierry DUSSETIER,
- Meddeb MONTASSAR a donné pouvoir à Thierry DUSSETIER,
- Bruno FALCONNIER a donné pouvoir à Anne RIESEN.

**Approbation de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** l'arrêté n°2021009 du 26 janvier 2021 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

**Vu** la délibération n° DE 20210041 en date du 16 juin 2021 portant arrêt du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

**Vu** l'arrêté n° AR2021162 en date du 07 septembre 2021 de mise à l'enquête publique du projet de modification n°1 du PLU,

**Considérant** qu'une enquête publique a eu lieu du 27 septembre 2021 au 29 octobre 2021,

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, qui émet un avis favorable assorti,

**Considérant** que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153 -20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- **DIT** que, conformément à l'article L153-22 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie d'Archamps,
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire :
  - dès lors qu'il a été publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales soit à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susvisés

Le Maire,  
Anne RIESEN



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :

Télétransmis en préfecture le :

Affiché le :